

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Notice explicative Bourse « Inscription dans les associations »

Critères d'attribution:

- Dannemariens jusqu'à 25 ans **en priorité**, selon conditions de ressources (voir ci-dessous).
- Toutes les associations ayant leur siège à Dannemarie sont concernées.
- Uniquement pour la première année d'inscription.
- Plafond de l'aide :
 - o 50% de la cotisation;
 - o Dans la limite de 50 € par personne.

Conditions de ressources (montant annuel) :

-	Pour une famille monoparentale	20 000 €
-	Pour un couple avec un enfant	35 000 €
-	Pour un couple avec deux enfants et plus	40 000 €